

La politique de la Ville de Strasbourg : Mission Roms

En 2008, lorsque la nouvelle municipalité dirigée par Roland Ries s'installe à la tête de Strasbourg, Marie-Dominique Dreyssé est nommée adjointe aux affaires sociales, chargée des solidarités.

A cette époque, il existe un certain nombre de squats (et d'occupation sauvage de certains espaces publics) dont l'existence remonte à plus d'une quinzaine d'années. Ils sont fluctuants au gré des plaintes du voisinage et / ou d'interventions des forces de sécurité. La politique est alors orientée par le souci de la sécurité publique avec quelques actions de la Protection maternelle et infantile pour parer aux urgences en matière de santé. Il existe pourtant un acteur essentiel, régulièrement en contact avec ses populations, c'est l'association Médecins du Monde qui a pourtant du mal à bien les connaître vu la mobilité de ces gens.

Prise de conscience ... et premières mesures

L'ampleur de la situation dramatique de ces personnes surtout pour les enfants ou les jeunes filles ... , en errance et mal hébergées, interpelle. L'échec de la politique menée jusqu'alors amène MD Dreyssé et son équipe à imaginer une nouvelle approche : passer d'une vision presque exclusivement sécuritaire à une logique plus humanitaire à caractère social donc à entrer dans un processus orienté vers l'accueil et la protection.

Un événement conforte cette idée : le passage du Commissaire européen aux droits de l'homme Thomas Hammarberg qui achève à Strasbourg son parcours d'étude de la situation des Roms en France. C'est l'occasion pour le collectif « *Romeurope* » de demander la fermeture du site de Koenigshoffen.

Des rapports sur la situation des Roms en France sont publiés dans la foulée qui déclenchent l'arrivée de moyens de la Ville et de la DDASS mis à la disposition du service de MD Dreyssé.

Alors se met en place une action de médiation grâce à l'association Lupovino qui va durer 9 mois car il faut connaître les populations et savoir leurs intentions.

A cette date, seule la ville de Nantes a mené une action sans résultat satisfaisant. Il va donc falloir emprunter une démarche intuitive à « bas bruit » pour éviter les passions, seul espoir pour progresser. « *C'est un sujet qui n'intéressait personne mais qu'il fallait régler* ».

C'est fin 2009 que se dessine l'idée d'un Espace Temporaire d'Insertion (ETI). L'expérience de Nantes a en effet fait comprendre que la seule mise à l'abri ne suffit pas, il faut un accompagnement pour aller plus loin, pour faire atteindre l'autonomie de vie et le travail, rôle que remplirait cet ETI.

Mise en place d'une politique d'accueil ...

En 2010, le discours de Grenoble fait réagir Roland Ries qui donne le feu vert pour expérimenter cet ETI ce qui va acter la démarche volontariste de la ville pour éliminer les bidonvilles de Strasbourg. Au même moment, le Conseil de l'Europe émet une déclaration qui va dans le même sens.

C'est en octobre 2011 qu'**Espace 16** (rue du rempart) ouvre avec une capacité d'accueil de 80 personnes. C'est la fin de deux des sites illégaux à Strasbourg.

Ce qui n'est pas si simple :

- Cela oblige à utiliser une procédure administrative « le référé », seule solution pour fermer un site illégal : elle permet de fixer une date butoir, de protéger la ville contre des procédures judiciaires, et va servir de déclencheur pour ces personnes pour qui le changement de vie n'est pas évident. Une manière un peu rude de les obliger à choisir mais c'est le seul moyen : Dura lex sed lex ! Les personnes concernées ont été prévenues, le jour du déménagement les valises étaient prêtes et dès leur départ, les services de la ville purent procéder au nettoyage des lieux.

- Comme l'information avait circulé, 130 personnes se présentèrent alors que l'accueil n'était possible que pour 80 et il a fallu leur faire de la place.

- Pour l'une ou l'autre famille plus importante la ville a été obligée de trouver des appartements ce qui rendait l'accompagnement plus complexe.

Espace 16, est donc une structure d'insertion équipée de caravanes affectées aux familles, d'équipements sanitaires collectifs. Pour y être admis il faut signer une convention où chaque adulte s'engage à suivre un stage d'insertion qui comprend une période d'apprentissage du français puis un stage de 15 jours en entreprise conçu dans le cadre de chantier d'insertion et les enfants doivent être scolarisés.

L'accompagnement social est confié à l'association Horizon Amitié à qui la ville confie les missions suivantes : accueil et hébergement des familles Roms originaires de Roumanie et en insertion, accompagnement social personnalisé et familial dans sa globalité, gestion du site au quotidien, actions éducatives et pédagogiques individuelles et collectives.

Mais sans travail, impossible de sortir de cet espace car c'est le travail qui permet la régularité des ressources, l'accès aux droits sociaux notamment à la santé et au logement social.

(cf lettre ED 64 – mars 2014)

En août 2012, changement de président de la République. Après une série d'évacuations de campements illicites sur le territoire national, une circulaire interministérielle «*relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*» signée de 7 ministres est publiée. Longue de sept pages, elle veut répondre au «*double objectif de fermeté en matière de sécurité et d'humanité dans la prise en charge des personnes*». L'apparition du mot «anticipation» dans l'intitulé traduit la philosophie globale de ce texte que doivent appliquer dès ce jour-là les préfets : «*Il vous incombe, en initiant le travail le plus en amont de la décision de justice qu'il est possible, de proposer des solutions d'accompagnement en mobilisant prioritairement les moyens de droit commun de chacun des partenaires. Cela suppose, dans une logique d'anticipation et d'individualisation, l'établissement, chaque fois que possible, d'un diagnostic et la recherche de solutions d'accompagnement, dans les différents domaines concourant à l'insertion des personnes (scolarisation, santé, emploi, logement/mise à l'abri...).*» (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf)

Résumons :

- Les décisions de justice doivent être respectées, mais dans l'idéal, une recherche de solution doit être amorcée dès l'installation d'un campement, avant même que la justice soit saisie.
- Le texte insiste aussi sur la coopération que doivent initier les préfets avec les autorités locales et la sphère associative, de même que sur le principe «*de la continuité de l'accès aux droits des personnes*» en matière de scolarisation, de santé, de logement.
- En matière économique, la circulaire lève deux mesures restreignant l'accès à l'emploi pour les Roms : la taxe de 700 euros que devait verser un éventuel employeur de Roms à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii); la liste des 150 métiers accessibles aux Roms est élargie.

Cette circulaire tombe à pic et apporte une assise solide à l'initiative prise par la ville de Strasbourg. Le Préfet rencontré dans la foulée comprend et accepte de travailler avec la ville et mobilise tous ses services. La légitimité nécessaire à la suite du processus imaginé par les services de MD Dreyssé peut trouver sa concrétisation au Conseil Municipal qui entérine le projet.

... à l'épreuve des réalités

1^{er} janvier 2013, une cellule de trois personnes est alors créée, animée par Jean-Claude Bournez. La mission Rom va pouvoir travailler officiellement de manière méthodique et stratégique. En collaboration avec le Sous-préfet, cette cellule réunit tous les acteurs de l'insertion : Pôle emploi, Maison de l'emploi, Chantiers d'insertion... Cela ne va pas être un chemin facile malgré l'appui de la ville et des services de l'Etat car les préjugés ne datent pas d'hier vis-à-vis de ces populations, sans compter la confusion entre gens du voyage, Roms de Roumanie...

L'adhésion des organismes de logement et des entreprises ne va se faire que très progressivement et tout n'est pas encore parfait en 2017 : préjugés, stéréotypes, discriminations ne s'envolent pas avec un texte...

Pour rappel : les Roms de Strasbourg sont des citoyens européens depuis le 1^{er} janvier 2004 de même que ceux qui viennent de Bulgarie ou de Hongrie, ce que ne manque pas de répéter JC Bournez à ses interlocuteurs que sont les entreprises d'insertion ou les organismes de logement social.

C'est le **2 janvier 2014** que les Roumains et les Bulgares acquièrent le droit de travailler partout en Europe à l'instar des autres citoyens européens. Plus aucune restriction ne pèse sur leur droit à la libre circulation, tel qu'inscrit dans les traités européens. Celui-ci garantit le droit pour tous les citoyens européens de voyager, circuler, séjourner et travailler dans toute l'Union.

C'est le travail qui est la clé de l'autonomie et permet l'insertion sociale complète. Ce processus d'accès au travail est donc prioritaire. Il suppose d'avoir pu faire un diagnostic professionnel, un repérage des compétences, suivre des formations complémentaires proposées si nécessaire, parfois financées par le FSE (Fonds Social Européen). Une centaine de personnes ont pu entrer dans ces emplois d'insertion dont la durée peut atteindre 2 ans. Les deux métiers les plus courants sont ceux moins prisés par les autochtones : nettoyage industriel et ménage en hôtel. Le sérieux des personnes, hommes comme femmes, a été apprécié et cela a permis de pérenniser beaucoup d'emplois.

En matière de logement c'est avec une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dont l'objectif est de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées, que le projet d'accès à un logement a pu être organisé de manière plus satisfaisante. Cela a permis de financer deux postes : l'un pour le diagnostic social, l'autre pour le suivi de l'installation dans le logement et la résolution des éventuelles difficultés rencontrées. Ainsi, 70 appartements ont pu être mis à disposition de familles et un seul cas a posé problème. (<http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/les-maitrises-d-oeuvre-urbaine-et-sociale-mous-a1292.html>)

Alors bien sûr tout n'est pas encore parfait ! **Un deuxième ETI a dû être ouvert** pour poursuivre la fermeture des campements illégaux. Seul un terrain militaire assez loin de la ville a pu être mis à disposition : **l'Espace Hoche** confié à la Croix Rouge. Cela a obligé à mettre en place des moyens de transport pour amener les enfants à l'école ou les parents au travail. La Ville consciente des difficultés de vie que cela pose, a mené un travail de repérage d'un autre lieu. Le temps de recherche d'un endroit non inondable, de l'acheter, de modifier le POS, d'exproprier... situé rue de la Villette à Cronembourg, il va pouvoir être équipé et ouvrira normalement pour l'hiver qui arrive.

Par ailleurs, l'objectif de fermeture en 2019 de l'Espace 16 ne pourra advenir que lorsque toutes les personnes qui l'occupent encore auront trouvé leur avenir. Pour la plupart, soit des personnes handicapées soit des personnes âgées seules, il faut imaginer d'autres solutions et accompagner d'une autre manière avec les services sociaux concernés, et des financements nationaux et européens.

Compte rendu d'entretien
Chantal Diller et Michèle Bousquet

3^e trimestre 2017 L n° 78
Ref. : Discriminations